CENTRE REGIONAL

BASSE VISION ET TROUBLES DE L'AUDITION

LIVRET

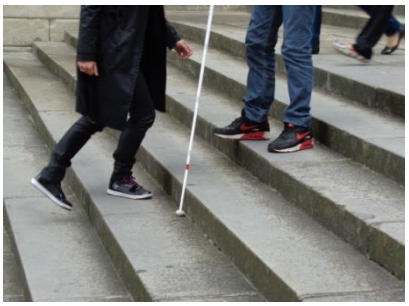

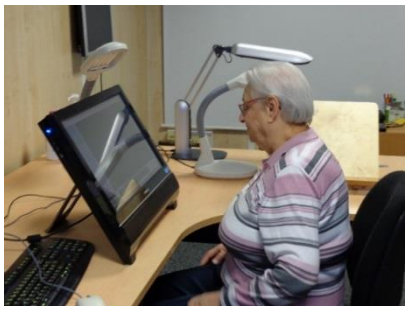

D'ACCUEIL

Nous vous souhaitons la bienvenue au sein du Centre Régional Basse Vision et Troubles de l'Audition communément appelé CRBVTA.

Ce livret vous est destiné ainsi qu'à votre entourage pour que vous disposiez de toutes les informations nécessaires au bon déroulement de votre parcours du rééducation/réadaptation. Il vous a été remis en mains propres par l'assistante sociale qui vous en fait la lecture en grande partie. Il est également disponible en version numérique et audio sur notre site internet afin qu'il soit accessible pour tous.

Créé en 2009, à l'initiative de la Mutualité de la Vienne et de la Mutualité Anjou-Mayenne, le CRBVTA est un établissement privé à but non lucratif. Il est géré par le GCS Handicap Sensoriel qui œuvre pour proposer des solutions innovantes d'accompagnement des personnes déficientes sensorielles.

Notre objectif est de vous accompagner pour restaurer votre autonomie et ainsi retrouver une meilleure qualité de vie.

Toute l'équipe du CRBVTA se tient à votre disposition pour répondre à vos interrogations et s'assure de la meilleure prise en charge possible tout au long de votre parcours.

Delphine Devaux
Directrice

Janvier 2019

SOMMAIRE

PLAN D'ACCES 4

VOTRE PARCOURS 5

ORGANIGRAMME DU CRBVTA 9

L'EQUIPE 9

VOS DROITS.....15

VOS OBLIGATIONS 21

INFORMATIONS PRATIQUES 23

LA QUALITE 25

ANNEXES.....27

PLAN D'ACCES

SITE DE SAINT-BENOIT :

ANTENNE EN CHARENTE :

HORAIRES D'OUVERTURE :

Du LUNDI AU VENDREDI

9h - 17h

VOTRE PARCOURS

L'admission

Le centre accueille les adultes atteints de déficiences visuelles et/ou de troubles de l'audition.

Pour être accueilli(e) au sein de l'établissement, il est nécessaire d'adresser un dossier comprenant notamment :

- **une fiche médicale à compléter par votre médecin généraliste,**
- **une fiche ophtalmologiste/ORL à compléter par votre médecin ophtalmologiste ou ORL,**
- **une fiche administrative concernant votre situation personnelle et vos attentes (à remplir par vous et/ou votre entourage).**

Une fois votre demande d'admission acceptée par le médecin du Centre, le service vous adresse une proposition de rendez-vous pour la phase d'évaluations.

Les évaluations

Au cours de cette première étape, vous allez rencontrer une équipe pluridisciplinaire qui effectuera un bilan personnalisé de vos capacités visuelles et/ou auditives.

Sous la coordination du médecin, un projet de réadaptation est construit par l'équipe pluridisciplinaire.
Il vous sera présenté par le médecin, qui recueillera votre accord pour la poursuite du parcours.

Tous les patients qu'ils soient pris en charge sur le site de Saint-Benoit ou sur l'antenne en Charente bénéficient d'une première évaluation avec le plateau technique de Saint-Benoit.

La rééducation/réadaptation

La rééducation/réadaptation a pour objectif de vous permettre de retrouver une autonomie dans les gestes de la vie quotidienne.

Pour cela, vous rencontrerez plusieurs professionnels qui vous proposeront des séances de rééducation/réadaptation en hôpital de jour.

Ces séances, à raison de 2 à 3 par demi-journées, sont échelonnées sur plusieurs semaines. La durée de votre parcours dépend du projet défini lors de l'évaluation.

Pour les personnes ayant une rééducation/réadaptation en déficience visuelle, ces séances ont lieu sur le site de Saint-Benoit ou sur le site en antenne en fonction de votre lieu de résidence.

Fin de parcours

A la fin de votre parcours, l'équipe pluridisciplinaire rédige un bilan de fin de rééducation/réadaptation qui vous sera adressé ainsi qu'aux professionnels de santé que vous aurez désignés au préalable.

Ce bilan reprend les objectifs de début et les progrès réalisés tout au long de votre parcours au Centre.

Modalités d’accueil de l’entourage

Avec votre accord et celui du professionnel, votre entourage peut être présent au cours de votre prise en charge. Votre entourage pourra y trouver des informations sur votre handicap. Il pourra également amener des éléments complémentaires sur votre situation (cf. paragraphe La personne de confiance p. 16 de ce document).

ORGANIGRAMME DU CRBVTA

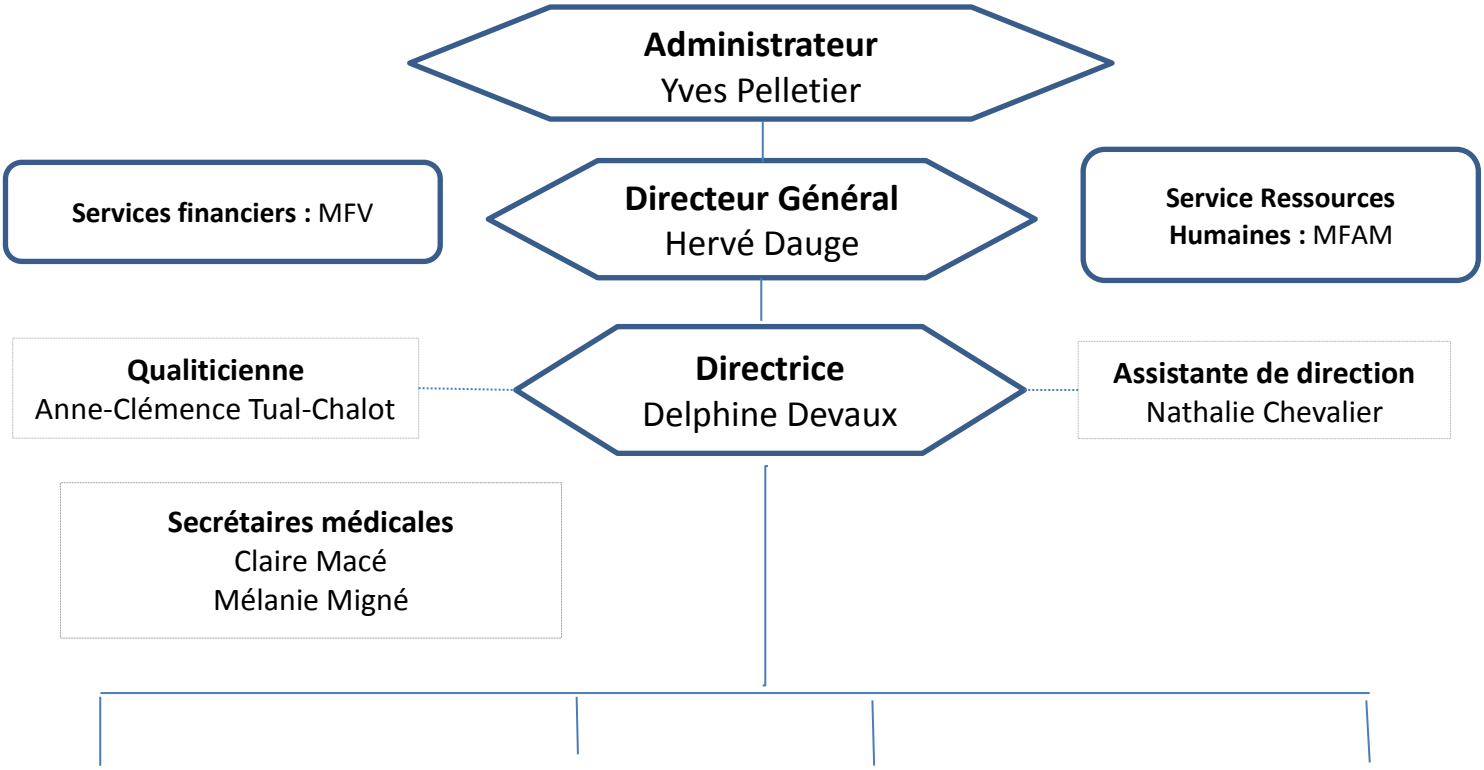

Equipe médicale

Médecins ophtalmologues
Isabelle Morand
Michèle Boissonnot

Médecin orl
Brigitte Davaillaud

Equipe DV St Benoit

Ergothérapeutes
Morgane Taupin
Sarah Perdrix

Opticiens
Ayman Tebini
Olivier Dagron

Orthoptistes
Anne-Sophie d'Arexy
Emmanuel Oestreicher

Psychomotricien
Mickaël Blancan

Instructrice en locomotion
Vanessa Loeuillet

Assistante sociale
Léa Kosmicki

Psychologue
Angélie Pereira

Equipe DA

Audioprothésiste
François Quéré

Orthophonistes
Marianne Latorre
Julie Le Guern

Sophrologue Caycédienne
Evelyne Stomboli

Psychologue TCC
Nathalie Gallais

Assistante sociale
Léa Kosmicki

Psychologue
Elsa Goursaud

Equipe DV Charente

Ergothérapeute
Fanny Lamy

Opticienne
Bénédicte Maridat

Orthoptiste
Marina Blanloeuil

Instructeur en locomotion
Fabien Lefranc

Assistante sociale
Diana Joron

Psychologue
Ludivine Chabaud

L'EQUIPE

Les différents professionnels du Centre sont des spécialistes dans le domaine de la basse vision et des troubles de l'audition.

L'équipe médicale

L'équipe médicale se compose de deux médecins ophtalmologues et d'un médecin ORL. Ils assurent la coordination des parcours de réadaptation/rééducation pour chacune de leur spécialité. Ils rencontrent le patient en début et fin de parcours et à chaque fois que l'équipe pluridisciplinaire le juge nécessaire.

Les professionnels des troubles de l'audition / acouphènes

L'audioprothésiste

L'audioprothésiste intervient auprès des personnes présentant des troubles d'audition malgré leur appareillage auditif et auprès de patients atteints d'acouphène.

L'audioprothésiste explique, conseille et accompagne les personnes déficientes auditives et/ou acouphèniques.

L’orthophoniste

L’orthophoniste a pour missions de prévenir, évaluer et traiter les troubles de compréhension et d’expression du langage oral des patients souffrant de troubles auditifs ainsi que les troubles cognitifs pouvant y être associés.

La psychologue en Thérapie Comportementale et Cognitive

La psychologue en Thérapie Comportementale et Cognitive propose aux personnes souffrant d’acouphènes de comprendre les mécanismes de l’attention et de la mémoire impliqués dans la perception des acouphènes, de mettre en place, par des exercices, des mécanismes attentionnels qui vont permettre peu à peu de réduire la place des acouphènes. Elle propose ensuite de comprendre et de modifier l’impact du stress généré par les acouphènes.

La sophrologue Caycédienne

La sophrologue a pour mission de proposer aux patients souffrants d’acouphènes des séances pendant lesquelles elle accompagne le patient à utiliser des techniques lui permettant de retrouver un équilibre, de la détente et de la confiance en soi. La pratique de la sophrologie Caycédienne permet le développement de la résistance au stress, aux situations anxiogènes dont les acouphènes font partie.

Les professionnels de la basse vision

L'ergothérapeute AVJ (Activités de la Vie Journalière)

L'ergothérapeute AVJ accompagne les personnes déficientes visuelles dans l'acquisition de leur autonomie pour la réalisation des gestes de la vie quotidienne. Il est proposé à chaque personne de prendre conscience de ses capacités, de développer ses habiletés manuelles et d'apprendre de nouvelles stratégies gestuelles pour pallier les difficultés rencontrées dans la vie quotidienne. L'objectif est de retrouver confiance en soi par l'apprentissage de gestes adaptés. L'ergothérapeute conseille également sur des aides techniques et sur l'aménagement du domicile.

L'instructeur(trice) en locomotion

L'instructrice en locomotion va permettre à la personne de retrouver une certaine autonomie dans ses déplacements avec davantage d'assurance, d'aisance et de confiance en elle, en fonction de ses capacités cognitives, sensorielles, motrices et psychosociales.

L'apprentissage s´appuie sur la sollicitation des possibilités visuelles préservées et sur le développement des autres sens. Des aides techniques peuvent être proposées, afin de favoriser les déplacements sécurisés, avec davantage de confort.

L’opticien(ne)

En lien avec les autres professionnels, l’opticien propose des essais d’aides techniques en tenant compte des possibilités visuelles et des activités du patient afin que l’environnement soit mieux adapté à ses besoins.

L’orthoptiste spécialisé(e) en basse vision

L’orthoptiste évalue les capacités visuelles fonctionnelles et la demande des patients. Il cherche les conditions environnementales les plus favorables (éclairages, contraste…) permettant l’utilisation du potentiel visuel. Son objectif est d’obtenir un niveau d’utilisation optimale de la vision fonctionnelle avec une bonne manipulation des aides optiques ou techniques préconisées par l’opticien. Il permet la prise de conscience de la vision fonctionnelle (ses possibilités et ses limites), son développement et son utilisation.

Le (La) psychomotricien(ne)

Le psychomotricien accompagne les personnes déficientes visuelles pour leur permettre d’optimiser les capacités de déplacement (équilibre, coordinations, posture, tonus), de développer leur conscience corporelle (schéma corporel) et d’accéder à un système de représentation spatiale adapté. Il

intervient notamment par le développement de la stimulation des sens compensatoires (audition, olfaction, kinesthésie, toucher) en séances individuelles et collectives.

L'équipe psycho-sociale

L'assistante de service social

L'assistante de service social propose d'accompagner le patient dans ses démarches, de l'informer de ses droits, de rechercher les aides financières qui vont lui permettre d'avoir accès à toutes les aides techniques compensatrices, de définir avec lui le soutien nécessaire. L'accompagnant recherche aussi à établir des liens avec l'entourage et les services de proximité pour créer un lien social et rompre ainsi l'isolement.

La psychologue clinicienne

La psychologue clinicienne propose un espace d'écoute en soutien au parcours de rééducation. A la demande du patient, elle peut rencontrer sa famille ou ses proches.

Enfin, la psychologue anime des séances de groupe de parole afin d'offrir aux patients la possibilité d'échanger à propos de leurs situations et de l'évolution de leur parcours de rééducation.

L’équipe administrative

La secrétaire médicale programme les séances d’évaluation et de rééducation. Elle assure la gestion administrative de la prise en charge. Elle est l’interface entre le patient, le médecin et l’équipe pluridisciplinaire.

VOS DROITS

Dossier médical et droit d’accès

Les médecins de l’établissement contrôlent et coordonnent le projet de rééducation/réadaptation dont vous avez besoin. Ils sont à même de vous informer sur l’évolution de votre état de santé. Ils possèdent un dossier médical vous concernant. Conformément à l’article R710-2-2 du code de la Santé Publique, vous pouvez nous demander la communication de ce dossier. Pour cela, vous devez en faire la demande écrite auprès de la Directrice du Centre avec une photocopie de votre carte d’identité.

Secret médical

L'ensemble des professionnels et intervenants du Centre sont soumis au secret médical. Toutes les informations vous concernant sont protégées par la confidentialité. A ce titre, aucun renseignement n'est donné par téléphone.
Au cours de votre entretien avec le médecin, vous autorisez la communication des éléments de votre parcours aux professionnels extérieurs du Centre.

Le respect de la personne et de son intimité

La personne hospitalisée est traitée avec égards. Sa vie privée est respectée. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

Confidentialité

L'ensemble du personnel est soumis au devoir de discrétion, de réserve et au secret professionnel sur toutes les informations dont il aura connaissance dans le cadre de son travail. Les informations concernant les personnes hospitalisées sont conservées de manière à assurer leur confidentialité.

Prévention de la maltraitrance et promotion de la bientraitance

Le Centre est engagé dans une démarche de prévention de la maltraitance (cf charte de la bientraitance en annexe). On peut définir la maltraitance comme tout acte ou comportement physique, verbal ou autre nuisant au bien-être à l'épanouissement ou au développement de la personne.

Si vous êtes confronté à une situation de maltraitance, composez le 3977 qui répond aux maltraitances commises envers des personnes âgées ou des personnes handicapées.

De plus, en tant que patient nous vous rappelons que toute personne qui constate ou est informée d'une situation de maltraitance est tenue de le signaler conformément à l'article 434-3 du Code Pénal.

La personne de confiance

La loi du 4 mars 2002 relative aux droits du malade et à la qualité du système de santé prévoit que toute personne majeure hospitalisée en France peut nommer une personne de confiance qui l'accompagnera lors de son hospitalisation. Cette personne de confiance pourra être son médecin traitant, un parent ou un proche majeur. Elle doit être désignée obligatoirement par écrit. Cet écrit doit

être renouvelé lors de chacune des hospitalisations. Même en cours d'hospitalisation, il est possible au patient d'annuler son choix initial et de nommer une autre personne (cf. formulaire en annexe).

La personne de confiance pourra seconder la personne hospitalisée dans toutes ses démarches administratives au sein de l'établissement d'accueil. Elle aura le droit de se faire communiquer les informations jusqu'ici réservées à la famille et au malade lui-même. Elle pourra assister aux entretiens médicaux et être consultée en cas d'impossibilité d'expression du patient hospitalisé.

Les directives anticipées

Toute personne majeur peut, si elle le souhaite, faire une déclaration écrite, appelée « directives anticipées », afin de préciser ses souhaits quant à sa fin de vie, prévoyant ainsi l'hypothèse où elle ne serait pas, à ce moment-là, en capacité d'exprimer sa volonté. Le patient doit les écrire, les dater et les signer lui-même (s'il ne peut pas les écrire lui-même, il peut les dicter en présence de deux témoins dont obligatoirement la personne de confiance qu'il a désignée). Avant une éventuelle décision de limitation ou d'arrêt de traitement, il appartiendra au médecin qui s'occupe du patient, de s'enquérir de leur existence éventuelle auprès de la famille ou des proches. La loi prévoit que le médecin devra « en tenir compte » dans sa décision. Le document de

recueil des directives anticipées est disponible sur demande aux professionnels.

La personne à prévenir

La personne à prévenir ne doit pas être confondue avec la personne de confiance. Lors de votre admission, il vous sera demandé de désigner une personne à prévenir en cas de problème d'ordre administratif pendant votre séjour.

La commission des usagers

Cette commission est chargée de veiller au respect des droits des usagers et de faciliter leurs démarches. Elle contribue à l'amélioration de la qualité de l'accueil et de la prise en charge des personnes et de leurs proches (cf. en annexe).

Gestion des réclamations

Un cahier des réclamations et un livre d'or sont disponibles dans la salle d'attente. Les réclamations sont étudiées au cours des réunions de la Commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge.

L'établissement respecte au quotidien La charte du patient hospitalisée affichée en salle d'attente et au dos de ce document.

Informatique et liberté

A l'occasion de votre prise en charge au Centre, des renseignements administratifs et médicaux vous concernant sont recueillis. Ils peuvent faire l'objet d'un traitement informatique pour faciliter votre accueil et améliorer la coordination, la gestion de votre dossier. Ces traitements informatiques ont fait l'objet d'un avis de la Commission Nationale d'Informatique et des Libertés (CNIL). Selon la loi n°78.17 du 6 janvier 1978, vous avez accès aux informations vous concernant. Celles-ci peuvent être rectifiées, complétées, mises à jour. Pour cela, il est nécessaire de s'adresser à la Directrice du Centre.

Laïcité et neutralité

Toute personne dispose d'un égal accès aux soins, sans distinction de sexe, de race, d'ethnie, d'origine, de religion ou de croyance philosophique.

L'expression des convictions religieuses ne doit pas porter atteinte à la qualité des soins, aux règles d'hygiène et au fonctionnement régulier du service.

VOS OBLIGATIONS

L'hygiène

L'établissement met à votre disposition des locaux propres et entretenus qui doivent être respectés par les visiteurs et les patients. La présence d'animaux est strictement interdite hormis celle des chiens guide d'aveugle ou d'assistance.

Conformément à la réglementation en vigueur, une Commission a été mise en place afin de prévenir les risques infectieux et définir un programme d'actions de gestion des risques lié à l'hygiène.

Respect d'autrui

Comme tout un chacun, vous devez traiter avec égard le personnel qui participe à votre prise en charge ainsi que les autres patients et leur entourage.

Interdiction de fumer dans l'établissement (Décret 2006-1386 du 15/11/2006).

Interdiction de consommer et d'apporter de l'alcool dans l'établissement.

La sécurité

Les consignes d'évacuation des locaux en cas d'incendie ainsi que les consignes (confinement ou évacuation) en cas d'attaque terroriste sont affichées dans la salle d'attente. En cas d'alarme, vous devez rester calme. Le personnel du centre viendra vous indiquer les démarches à suivre.
En cas de comportement suspect, de fumées ou odeurs suspectes, merci de prévenir le personnel.

Dons et pourboires

Il est rigoureusement interdit au personnel de l'établissement de recevoir quelconque don ou pourboire.

INFORMATIONS PRATIQUES

Où se restaurer ?

- ⇨ **sur le site de Saint-Benoit : Des restaurants, brasseries et cafétérias sont à proximité du Centre (une liste est à votre disposition au secrétariat sur simple demande). Un distributeur de boissons chaudes est à votre disposition en salle d'attente. Vous êtes également autorisé à prendre le déjeuner sur place, dans un lieu approprié (voir modalités auprès du secrétariat).**
- ⇨ **Pour l'antenne en Charente : les professionnels vous indiqueront les lieux appropriés pour vous restaurer.**

Les frais de séjour

Si vous êtes assuré social, 80% des frais de séjour sont pris en charge par le régime de protection sociale ; les 20% restants, que l'on appelle le ticket modérateur, sont à votre charge ou à celle de votre mutuelle si vous en disposez ou si votre contrat le prévoit.

Les frais de séjour peuvent être pris en charge à 100% par l'assurance maladie. Plusieurs situations entraînent cette exonération :

- lorsque vous êtes à 100% pour une affection de longue durée (ALD) et que l'hospitalisation au Centre est bien en rapport avec cette affection ;

- lorsque vous êtes à 100% pour toutes les prestations.

Les bons de transport

Si vous souhaitez bénéficier des services d'un transport, la première prescription médicale est établie par votre médecin traitant. Le Centre établit ensuite les autres bons de transport.

Plus d'informations

Vous pouvez retrouver toutes les actualités du Centre sur :

- **son site internet:**
  https://www.crbvta.fr/

- **sur les réseaux sociaux :**
  https://www.facebook.com/GCS-Handicap-Sensoriel-du-Poitou-Charentes-455424127979339/timeline/

Twitter : @GCSHandicap

LA QUALITE

La certification

La certification est une procédure d'évaluation externe réalisée par des professionnels de santé, mandatés par la Haute Autorité de Santé. Elle permet d'évaluer le fonctionnement global de l'établissement de santé.

La procédure de certification s'effectue tous les 4 ans.

Le rapport de certification est consultable en ligne sur le site: www.has-sante.fr.

Dans le cadre de sa démarche qualité, les indicateurs sont affichés dans la salle d'attente et disponibles sur le site internet du CRBVTA.

Le questionnaire de satisfaction

Un questionnaire général pour évaluer la satisfaction des patients sur l'accueil et la prise en charge par les différents professionnels vous sera proposé en fin de parcours.

Le bilan de la douleur

L'équipe pluridisciplinaire du CRBVTA porte une attention particulière à la prise en charge de la douleur des patients.

A ce sujet, le médecin coordonnateur reste votre principal interlocuteur. En effet, vous aborderez cette question avec lui lors d'un temps d'échange formel au cours de vos différents entretiens. En fonction de la plainte exprimée, le médecin coordonnateur, de concert avec votre médecin traitant, définira la prise en charge à mettre en place et vous transmettra ainsi toutes les informations nécessaires.

ANNEXES

1. **Présentation de la Commission Des Usagers (CDU)**

2. **Formulaire de la personne de confiance**

3. **Sigles et adresses utiles**

4. **Charte de la bientraitance**

5. **Charte de la personne hospitalisée**

ANNEXE 1

LA COMMISSION DES USAGERS

(CDU)

Sa mission
La commission est chargée de veiller au respect des droits des usagers. Elle contribue à l'amélioration de la qualité de l'accueil et de la prise en charge des personnes et de leurs proches. Elle se réunit au moins une fois par trimestre pour procéder à l'examen des plaintes et réclamations qui lui sont transmises par la direction générale du GCS Handicap Sensoriel.

Composition
La commission Des Usagers est composée des membres suivants :
Date de constitution : juin 2009

Rôle du membre	Fonction	Identité
Présidente	Directrice	Delphine DEVAUX
Médiateur Médecin titulaire	Médecin ORL	Brigitte DAVAILLAUD
Médiateur non médecin	Assistante de Service Social	Léa KOSMICKI
Médiateur non médecin	Ergothérapeute	Morgane TAUPIN
Association agréée	Pas de candidature à ce jour	- -

Plaintes et réclamations
En cas de plaintes ou de réclamations, un registre est à votre disposition dans la salle d'attente. Vous pouvez aussi adresser un courrier à :

Madame la Directrice
CRBVTA
12 rue du Pré Médard – 86280 Saint-Benoît
crbvta@orange.fr

Votre demande sera systématiquement examinée et une réponse écrite vous sera adressée.

ANNEXE 2

Loi du 4.04.2002 relative aux droits du malade / Article L.1111-6 du code de la santé publique

FORMULAIRE de DESIGNATION
d'une PERSONNE de CONFIANCE

Je soussigné, **.....,** patient(e) majeur(e) du Centre Régional Basse Vision et Troubles de l'Audition, né(e) le : **.....** à **..... .**

Domicile**.....**

☐ ne souhaite pas désigner une personne de confiance

☐ désigne comme personne de confiance

☐ Madame ❑ Mademoiselle ❑ Monsieur

Nom, Prénom : ……

né (e) ……. /…….. /……**qui est ❑ un parent ❑ un proche ❑ mon médecin traitant**

Adresse : ……...

Code postal : …… **Ville :** ……...

Téléphone :……**Portable :** ……

Je l'ai informé(e) de sa désignation comme personne de confiance et je suis informé (e) que cette désignation est valable pour la durée de mon séjour dans l'établissement sauf si je la révoque ainsi que la loi m'y autorise à tout moment.

Fait à Saint Benoit, le ……..….. **Fait à Saint Benoit le** ……

Signature du patient

Signature de la personne de confiance
Ci-dessus nommée (si possible)

Ce document est conservé dans le dossier médical du demandeur et les données intégrées au dossier informatisé du patient. Une copie peut être remise au patient et à la personne de confiance à leur demande.

SIGLES ET ADRESSES UTILES

AFREPA

Association française des équipes pluridisciplinaires en acouphénologie
L'AFRÉPA a été créée par des professionnels médicaux et paramédicaux désireux de mettre en commun leurs compétences au sein d'une même équipe pour une prise en charge plus efficace des patients acouphéniques et hyperacousiques.
Elle a également pour but de favoriser les échanges entre les différentes spécialités et de participer à la réalisation de travaux de recherches cliniques.
Tous les renseignements sur www.afrepa.org

ARIBA

Association francophone destinée à tous les professionnels impliqués dans la réadaptation des patients malvoyants
Tél : 05.49.58.42.83
Tous les renseignements sur www.ariba-vision.org

ASSHAV

Association locale proposant diverses activités culturelles, sportives et sociales à destination de personnes malvoyantes ou aveugles. Vente de matériels adaptés.
Siège : 45, place des templiers 86000 POITIERS
Tél : 05.49.58.42.83
Tous les renseignements sur www.asshav.com

AVH

Association nationale à destination des personnes malvoyantes ou aveugles regroupant plusieurs activités (vente de matériels spécialisés, centre de formation professionnelle, permanences départementales tenues par des bénévoles, médiathèque nationale sonore, ….)
Tous les renseignements sur www.avh.asso.fr

ARS

L'Agence Régionale de Santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région.
Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins à l'accompagnement médico-social.
Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.
Tous les renseignements sur www.ars.poitou-charentes.sante.fr

DIAPASOM

Association loi 1901 proposant un accompagnement global de la personne sourde ou malentendante, après orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.
Siège : 22 rue Gay Lussac - Immeuble Beaulieu 86000 POITIERS
Tél : 05.49.62.81.30
Tous les renseignements sur www.diapasom.org

FRANCE ACOUPHENES

Association nationale tenue par des bénévoles proposant un soutien aux personnes souffrant d'acouphènes (actions préventives organisées, permanence téléphonique, groupe de paroles…)
Permanences départementales organisées. Tous les renseignements sur www.france-acouphènes.org

HANDICAP INFO

Un portail d'information au service du handicap et de l'autonomie pour les personnes en situation de handicap ou ayant des soucis d'autonomie (personnes âgées, personnes dépendantes). Handicap Info c'est également le site de l'info pratique qui facilite la vie quotidienne de votre famille, de vos amis, des associations, des collectivités, … de tous les citoyens qui recherchent des renseignements nécessaires dans les divers domaines de la vie de tous les jours et trouvent en quelques clics un maximum d'informations utiles.

HANDICAPZERO

Association Loi 1901 qui propose la mise en accessibilité et la diffusion de l'information par la réalisation d'éditions braille, audio, caractères agrandis et web.
Tous les renseignements sur www.handicapzero.org

HANDICAT

Handicat est une base de données neutre et exhaustive sur les aides techniques à destination des personnes souffrant de handicap, leurs proches et les professionnels de la santé.
Tous les renseignements sur www.handicat.com

MIEUX VOIR

Magazine édité en gros caractère, créé par une personne malvoyante à destination d'un public malvoyant (jeux, textes, actualités,…)
Tous les renseignements sur www.mieux-voir-magazine.com

MDPH

Les **Maisons Départementales des Personnes Handicapées** (MDPH) sont chargées de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs proches. Il existe une MDPH dans chaque département, fonctionnant comme un **guichet unique** pour toutes les démarches liées aux diverses situations de handicap.

Tous les renseignements sur www.mdph.fr

MUTUALITE FRANÇAISE ANJOU-MAYENNE

Elle gère 101 Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes (SSAM) présents en Maine-et-Loire et en Mayenne.

Tous les renseignements sur www.mfam.fr

MUTUALITE FRANÇAISE VIENNE

La Mutualité Française Vienne SSAM est membre de la Mutualité Française Poitou-Charentes. Elle gère plusieurs Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes (SSAM) répartis sur le département de la Vienne.

Tous les renseignements sur www.poitoucharentes.mutualite.fr

SIADV POITOU-CHARENTES

Tous les renseignements sur www.poitoucharentes.mutualite.fr

Le SIADV est un service qui soutient l'insertion ou le maintien des personnes déficientes visuelles dans un centre de formation ou dans une entreprise en milieu ordinaire.

UFC-QUE CHOISIR

UFC-Que Choisir est une association à but non lucratif créée en 1951, doyenne des associations de consommateurs d'Europe occidentale. L'UFC-Que Choisir est au service des consommateurs pour les informer, les conseiller et les défendre.

Tous les renseignements sur www.quechoisir.org

UNADEV

Association nationale dédiée à l'aide aux personnes malvoyantes à travers l'insertion professionnelle, la formation informatique, les chiens guides, la transcription braille, les livres numérisés,…

Tous les renseignements sur www.unadev.com

VOIR ENSEMBLE

Association d'utilité publique pour la promotion et le bien-être intellectuel, social, moral, culturel, matériel des personnes aveugles et malvoyantes. Permanences départementales organisées.

Tous les renseignements sur www.voirsensemble.asso.fr